

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 6 mars 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM.. Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Enzo SERIO, Patrick VAILLANT.

Absent excusé : François BACHELIER

La séance est ouverte à 18 h.

1) Compte rendu de la séance du 28 novembre 2013

Approuvé à l'unanimité.

2) Syndicat de la Vallée du Serein

Aucune délibération n'ayant encore été prise, notre commune a été relancée par la préfecture pour réponse sur ce dossier.

115 communes sont concernées par l'extension de ce syndicat qui comprend désormais les villages amont de la vallée.

La cotisation est gratuite pour les trois premiers mois, le solde étant réglable par 9/12èmes. Les travaux de renforcement et de nettoyage des berges seront effectués par une entreprise. 1 titulaire et 1 suppléant seront à élire après les élections municipales.

Le Conseil vote l'adhésion à l'unanimité.

3) Extension électrique Leroux

Le devis fourni par le syndicat d'électrification se monte à 3 708 € TTC. La participation d'ErDF de 34 % du HT ramène la facture à 2 046 € à la charge du demandeur.

Le Maire propose de profiter de l'occasion pour installer un point lumineux sur le poteau et que la commune prenne 50 % des frais à sa charge.

La différence, soit 1 023 €, serait facturée au demandeur.

Le Conseil donne son accord, étant entendu que les travaux ne débiteront que lorsque le demandeur aura réglé sa participation.

4) Projet Guichard

Le dossier a été refusé une seconde fois par la préfecture au motif que le terrain est trop proche d'une haie bocagère et extérieur aux limites du village.

La préfecture mentionne aussi l'absence de délais de réalisation des travaux.

Ces arguments n'étant pas jugés crédibles par le Conseil, et M. Guichard désirant persister dans son projet, il est décidé de l'envoi d'un courrier du Maire à la préfecture et à la DDT avec demande de rendez vous pour obtenir gain de cause.

5) Eclairage public

Suite à la réorganisation de la FDEY (Fédération départementale d'électrification) les communes sont sollicitées pour abandonner leur compétence éclairage public à la nouvelle structure SDEY (syndicat départemental). Le conseil décide de conserver cette compétence.

6) Elections municipales 2014

Le Maire rappelle les nouvelles dispositions en vigueur pour les communes de moins de 1 000 habitants, et présente la liste de 12 candidats qui sera soumise au vote des villacois le 23 mars.

Le conseil en approuve l'ordre dans lequel elle a été établie. La liste sera distribuée dans les boîtes aux lettres dans les jours qui suivent.

Un tableau des permanences pour le bureau de vote est mis en place.

7) Questions diverses

Une contribution de la commune aux cotisations mutualistes des deux salariés, représentant environ 150€ par an est accordée par le conseil à compter de 2014.

Le nettoyeur haute pression électrique étant hors d'usage, il est décidé de le remplacer par un appareil thermique.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 19h 00